



Phares: marque 2/ HELLA A NL	4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement 2/ Bilux	Indic. de direction AV= séparés sous phares (bl.) AR= comb. avec feux AR et stop (rouge)
Feux de position 2/ dans les phares (**)	Essuie-glace 2/ électriques
Phare brouillard	Avertisseur 1/ électrique (1 ton)
Feux arrières 2/ comb.av.feux stop et clignoteurs	Rétroviseur 2/ intér.centre haut + extér.gauche
Rélecteurs 2/ sous feux arrière	Indicateur de vitesse km/h
Feu stop 2/ comb.av.feux AR et clignoteurs	Parties dangereuses aucune
Eclairage N° de contrôle 2/ en haut s.pare-chocs pour	plaque oblongue seulement
Phare marche arrière s.demande au-dessus feux AR	
Equipement électr. 12 Volts	
Mesure du bruit 79-80 bB à 4'900 t/min	

Observations et exceptions

- \*) Caractéristiques: "60" = préfixe au No du châssis  
"70" = préfixe au No du moteur.
- \*\*\*) Feux de stationnement: 2/ de chaque côté latéralement sur partie supérieure montants centraux de porte (AV= blanc / AR= rouge).

Lieu et date de l'expertise-type Zurich, 26.10.60

La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule	Marque de fabrique		Type		Modèle année	Bordereau-type N°	
Voiture de tourisme	G O G G O M O B I L		T 7 0 0 - Isar		1961	3' 2 6 7	
Caractéristiques "Isar" à droite latéral. s.aile avant. - "T 700" s.plaquette constructeur							
A partir No de châssis		60-047'008 *)	Carburant essence		Nombre de cylindres 2		
Constructeur du châssis Hans GLAS GmbH., ISARIA-Maschinenfabrik, Dingolfing (D)							
N° du châssis frappé		à droite à l'intérieure de l'aile et s.plaquette du constructeur					
N° du moteur frappé		sur partie supérieure du carter-moteur, au-dessous filtre à air					
Type du moteur 70 - à cylindres opposés, couché, à soupapes en tête, à carburateur inversé							
Position du mot. avant		Frein-moteur					
Cylindrée	688	cm <sup>3</sup>	Frein de remorque			Dimensions ext. en mm	
Temps	4	Transmission tout synchr.		Treuil/Cabest.		Longueur 3'450	
Refroidissement	air(turbo)	Nombre vit. avant 4		Crochet rem.		Largeur 1'470	
Entraînement s.roues	AR	Vitesse en 1 <sup>re</sup>		Voie avant 1'200		Hauteur 1'450	
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir. 112		Voie arrière 1'170		Empattement 2'000	
Nombre de pneus	4	Bloquage différentiel		Diam. de braq. 8,60/9,10		Porte à faux arr. 820	
Frein à pied hydraulique, à expansion interne, sur toutes les 4 roues							
Frein à main mécanique, à expansion interne, à câble, sur les roues arrière							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide	370	270	640	Dimension	5.20-12	5.20-12	Longueur
Charge utile	95	185	280	Charge pneu	340	340	Largeur
Total	465	455	920	4 Ply			Hauteur
Gar.de fabr.	500	500	1'000				Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes 2		Porte à faux arr.	
Direction: position		à gauche ou à droite		Marque du moteur GLAS		C.V. frein 30 DIN	
Alésage		78		Course 72		C.V. Impôts 3,50	
Forme de la carrosserie limousine - sur demande avec toit repliable							
Nombre de places: total		4 (avant 2 milieu arr. 2 )				Places debout	
Siège arrière				Side-car			

Phares: marque 2/ HELLA A. NL	4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement 2/ Bilux	Indic. de direction AV= séparés sous phares (bl.) AR= comb. avec feux AR et stop (rouge)
Feux de position 2/ dans les phares **)	Essuie-glace 2/ électriques
Phare brouillard	Avertisseur 1/ électrique (1 ton)
Feux arrières 2/ comb.av.feux stop et clignoteurs	Rétroviseur 2/ intér.centre haut + extér.gauche
Réflecteurs 2/ sous feux arrière	Indicateur de vitesse km/h
Feu stop 2/ comb.av.feux AR et clignoteurs	Parties dangereuses aucune
Eclairage N° de contrôle 2/ en haut s.pare-chocs pour	plaque oblongue seulement
Phare marche arrière s.demande au-dessus feux AR	
Equipement électr. 12 Volts	
Mesure du bruit 79-80 bB à 4'900 t/min	

Observations et exceptions

- \*) Caractéristiques: "60" = préfixe au No du châssis  
"70" = préfixe au No du moteur.
- \*\*\*) Feux de stationnement: 2/ de chaque côté latéralement sur partie supérieure montants centraux de porte (AV= blanc / AR= rouge).

Lieu et date de l'expertise-type Zurich, 26.10.60

La Commission d'expertise-type